

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question pourrait sans doute être posée à l'occasion de l'examen des crédits. Selon moi, elle n'est pas urgente et ne s'impose pas en ce moment.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

INTIMIDATION PRÉSUMÉE DE LA PART DE L'AGENCE «UNITED PRESS INTERNATIONAL»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé hier au ministre du Travail s'il avait étudié une plainte formelle au sujet des pratiques déloyales du travail, portée par la *Newspaper Guild* contre la *United Press International*. Le ministre a dit qu'il avait reçu la plainte et qu'il prendrait une décision dans quelques jours. Le ministre pourrait peut-être nous dire maintenant s'il a pris une décision et laquelle?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai terminé mon enquête et la requête sera signée aujourd'hui pour obtenir la permission de poursuivre en justice.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE DE RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU «FEUILLETON»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lewis Brand (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Peut-il répondre à la question marquée d'un astérisque, inscrite au *Feuilleton* le 24 janvier, concernant le Mausolée des Cris des plaines (Mistaseni), en Saskatchewan, et a-t-il décidé si le gouvernement allait accorder de l'aide pour le déplacement de ce monument?

M. l'Orateur: Le député peut avoir des ennuis s'il estime qu'on ne répond pas assez vite à sa question mais elle figure toujours au *Feuilleton*.

LE DIVORCE

ÉTUDE EN COMITÉ D'UN RAPPORT DE RÉFORME DES LOIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Travaux publics en sa qualité de leader de la Chambre? Le premier ministre a proposé le 25 janvier une réunion des leaders de la Chambre des divers

partis pour voir si l'on pourrait s'entendre quant à l'institution d'un comité de la Chambre chargé de discuter les divers bills proposant une réforme aux lois du divorce. Le leader de la Chambre dira-t-il si cette réunion sera convoquée sous peu?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Oui, monsieur l'Orateur, je le ferai volontiers. Si le député, en sa qualité de représentant de son parti pour la discussion de ces questions, s'était mis en rapport avec moi auparavant, il n'aurait pas eu à le faire au moment de la période des questions.

M. Knowles: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur; le ministre sait que je lui en ai parlé plus d'une fois. J'ai cru que cette façon serait plus efficace.

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

NOMINATION D'UN DIRECTEUR PERMANENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, étant donné que les jeunes Canadiens en particulier et les Canadiens en général se demandent avec inquiétude si les projets de la Compagnie des jeunes Canadiens aboutiront à quelque chose, le premier ministre est-il en mesure de dire s'il prévoit nommer sous peu un chef ou un directeur permanent de la Compagnie des jeunes Canadiens?

Ls très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on a nommé un directeur...

L'hon. M. Fulton: Un directeur intérimaire.

Le très hon. M. Pearson: Oui, un directeur intérimaire. J'espère qu'il y aura une annonce la semaine prochaine quant aux autres membres du Conseil d'administration et que le conseil pourra se réunir très bientôt sous la présidence du directeur intérimaire.

L'hon. M. Fulton: Je voudrais poser une question supplémentaire. La réponse du premier ministre signifie-t-elle qu'il a l'intention de nommer au poste de directeur permanent le directeur intérimaire actuel? Nous dira-t-il quand cette situation sera éclaircie?

Le très hon. M. Pearson: Comme mon honorable ami le sait peut-être, le directeur intérimaire est également directeur de SUCO, et la question est de savoir s'il sera capable de mener à bien les deux activités ou s'il abandonnera l'une d'elles.